

ENSEMBLE

Ville de Marseille



CONDITIONS DE TRAVAIL

CANICULE

MESURES EXCEPTIONNELLES



25 juin 2025

Par note de service n° 25-12, Monsieur le DGS active le plan canicule et autorise le recours au télétravail exceptionnel (maximum 4 jours par semaine)

Nous le remercions pour cette consigne et comptons sur la bienveillance des managers pour accorder cette dérogation au plus grand nombre possible .

NOTE DE SERVICE N°25-12

Objet : Plan canicule 2025 – Recours au télétravail exceptionnel.

En référence à la note Plan d'action canicule au travail 2025 du 18 mars 2025 (I 25 006653), les agents municipaux travaillant dans des bâtiments dont le système de climatisation est défectueux pourront de manière dérogatoire à compter du 24 juin 2025 et jusqu'à nouvel ordre bénéficier d'un télétravail exceptionnel (motif : « TELEX – fortes chaleurs ») au regard de l'alerte transmise par Météo France annonçant un passage en vigilance jaune pour fortes chaleurs pour plusieurs jours.

Je rappelle que le télétravail exceptionnel ne peut être accordé qu'aux agents dont les activités le permettent et dès lors que d'autres solutions alternatives ne peuvent pas être envisagées : apport de ventilateur, mobilités des agents vers d'autres locaux climatisés ou ventilés.

De plus, cette extension dérogatoire aux règles régissant le télétravail doit être appréciée par les managers, sous-couvert de leur Directeur, en fonction des impératifs et nécessités de service. Le télétravail exceptionnel peut être effectif avec un maximum de 4 jours par semaine.

Le Pôle Amélioration des Conditions de Travail de la Direction des Ressources Humaines reste à votre disposition pour toute information complémentaire.


François POUPARD

Concernant tous les autres agents qui n'entrent pas dans ces conditions d'octroi, (les agents des crèches, des écoles, des entrepôts, les personnels de terrain et bien d'autres ..., nous insistons pour l'octroi d'autres mesures (ventilateurs, de climatiseurs mobiles, aménagements d'horaire, fontaines à eau...) ainsi que pour des mesures préventives pour l'avenir qui promet malheureusement de plus en plus d'épisodes caniculaires.

**VOS CONDITIONS DE TRAVAIL,
C'EST AUSSI NOTRE COMBAT !**